Réf. communale: 08/25 No CAMAC: 243307



AVIS D'ENQUETE

Demande de permis de construire (P)

L'enquête publique est ouverte du 22.11.2025 au 21.12.2025

Compétence (ME) Municipale Etat

Parcelle(s) DP54 193

No ECA

Coordonnées (E / N) 2531050/1166950

Nom de la commune :

Eclépens

Nature des travaux :

Transformation(s)

Description de l'ouvrage :

Mise en conformité LHand de l'arrêt de bus Eclépens,

Cinq Sous Cinq sols, 1

Situation:

Note de Recensement Architectural :

Propriétaire(s):

ECLEPENS, LA COMMUNE

Promettant(s) acquéreur(s):

Droit(s) distinct(s) et permanent(s) :

Auteur(s) des plans :

VARIDEL, DAVID BR PLUS INGENIEURS SA

Demande de dérogation :

Particularité(s):



▼ CANTO® DE VAUD - Imprime le 04.11.2025

Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 243307

					-1
A. A	VIS D'ENQUETE		Référence com	munale: C	58/25
Donr	nées générales	Compéter	nce M ou ME (*):	(ME) Munici	pale Etat
1.	Commune (*) :	Eclépens			
2.	Lieu-dit:	Cinq Sous			
	et/ou adresse (*):	Cinq sols, 1			
3.	Coordonnées (E / N) (*):	2531050 / 1166950 (coordonnées m	oyennes de l'ouvrag	ge, par exempl	le: 2549170 / 1161250)
4.	No de parcelles (*):	DP54 193			
5.	No ECA:				
6.	Note recen. architectural	:			
Acte	urs (si plusieurs, ajouter en pa	ge n° 14)			
7.	Propriétaire (*) :				
	Nom, Prénom :	ECLEPENS, LA COMMUNE		Raison soci	iale:
	Adresse:	Rue du Village, 24		Tél. :	0218667212
	NPA / Localité :	1312 ECLÉPENS		E-mail :	admin@eclepens.ch
	Promettant acquéreur :				
	Nom, Prénom :			Raison soc	iale:
	Adresse :			Tél. :	
	NPA / Localité :			E-mail :	
	Droit distinct et perman	ent:			
	Nom, Prénom :			Raison soc	iale:
	Adresse :			Tél.:	
	NPA / Localité :			E-mail :	
8.	Auteur des plans (*) (pe	rsonne physique selon art. 72 RATC)			
	Projet nécessitant :	☐ Architecte [X] Ingénieur ☐ Except	eption art. 106 LA	TC	
	Nom, Prénom:	VARIDEL, DAVID		N° REG :	
	Profession:	Ingénieur géomètre breveté / SIA			
	Raison sociale :	BR PLUS INGENIEURS SA		E-mail:	david.varidel@br-plus.ch
	Adresse :	Grand Rue, 9		Tél.:	0218433062
	NPA / Localité :	1337 VALLORBE		Fax :	*
9.	Nature des travaux prin	cipale (*): (une seule coche possible)			
	[] Adjonction	[] Agra	andissement		[] Changement / nouvelle destination des locaux

☐ Adjonction

Construction nouvelle

☐ Reconstruction après démolition

☐ Démolition partielle

☐ Démolition totale

☐ Rénovation totale

☐ Reconstruction après incendie

[X] Transformation(s)

10.

Description de l'ouvrage (*):

Mise en conformité LHand de l'arrêt de bus Eclépens, Cinq Sous

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif) 04.11.2025

Demande de permis de construire (P) - 24330 $\it t$

Partic	ularités		
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :		Dui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)		
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)		
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 1	05b.) L]	
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)		
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)		
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	⊔	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) :	N° FAO :	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] (Oui [_] Non
L'enq	uête publique de 30 jours est ouverte du au		

Page 2 / 15

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Maître de l'ouvrage (*):							
	☐ 01 CFF							
	☐ 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports ☐ 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF							
	[] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF							
	☐ 05 Office fédéral des r	routes (OFRO	U)					
	07 Swisscom							
	08 La Poste							
	10 Canton							
	11 Entreprise de droit	public d'un ca	anton					
	[X] 15 Commune							
	_	•	ommune (transports publics, gaz, eau, é		tc.)			
		-	aisses de pension et les caisses maladie	s)				
	22 Institution de prévo		e de pension					
	23 Caisse maladie, St							
	24 Banque, fond imme		g financière					
	[] 31 Usine d'électricité							
	32 Usine à gaz privée							
	33 Chemin de fer priv		and a factor of the state of th					
			nnes (construction, immobilier)					
	[] 42 Coopérative de log [] 43 Société de capitau		anatruation immabiliar)					
			nnes (industrie, artisanat, commerce)					
	_		dustrie, artisanat, commerce)					
	[] 61 Particulier et hoirie		dustrie, artisariat, commerce)					
	63 Organisation interr		passade					
			lise, fondation, association, etc.):					
	_			Delese	add to			
	Nom, Prénom :	ECLEPENS	S, LA COMMUNE	Raison soc	ociale :			
	Adresse:	Rue du Villa	age, 24	Tél.:	0218667212			
	NPA / Localité :	1312 ECLÉ	PENS	E-mail:	admin@eclepens.ch			
21.	Direction des travaux (*	*):				_		
	Nom, Prénom :	GOHL, DAM	MIEN	Raison soo	ociale : BR PLUS INGENIEURS SA			
	Adresse :	Grand Rue,		Tél, :	0218433062			
	NPA / Localité :	1337 VALL	ORBE	E-mail :	damien.gohl@br-plus.ch			
						8		
C. CA	RACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG	E					
30.	Genre de construction (a	<u>nide)</u> (*):	Bâtiment [X] Ouvrage de génie civ	vil, aménagei	ement extérieur 📋 Construction particulière			
31.	Type d'ouvrage (*):							
	Approvisionnement en ea	au / énergie	[] 11 Alimentation en eau					
			[] 12 Usines d'électricité et réseaux					
			[] 13 Usines à gaz, réseaux et installa	ations chimia	iques			
			[] 14 Chauffage à distance					
			[] 19 Autre					
			21 Installations d'évacuation et de l	raitement de	des eaux usées			
	Elimination des déchets		22 Ordures ménagères					
			23 Autres déchets					
	Infrastructure routière, pa	arking	☐ 31 Routes nationales					
			[X] 32 Routes cantonales					
			☐ 33 Routes communales					
			☐ 34 Route, place de stationnement					
			☐ 35 Parking couvert					
	Autre transport et commo	unication	☐ 41 Constructions pour chemins de	fer (yc. gare)	e)			
			☐ 42 Constructions pour les bus et tra	amway				
				1				
			1 44 Constructions pour les transport	s aériens				
			1 45 Constructions pour les commun	ications (yc.	antenne téléphonie)			
			[] 49 Autres constructions vouées au	x transports	3			

	Education, recherche, sa	anté, [] 51 Ecole	e, svstème d	'éducation (ius	qu au niveau ma	aturité)
	loisirs, culture			eure ou recher		
		[] 53 Hôpit	•			
				médicaux et/o	u assistance so	riala
				ent de santé sp		Julio
				sirs et de touris		
				t à but religieu:		
				•		-1
					s, bibliothèques	et monuments
	Autres infrastructures		•	et salles de s		
	riotroo iiiiaatraataraa		•	berges et bar	3	
				ır la défense n	ationale	
		-	s infrastructi			
				le à un logeme		
					nt, mitoyenne o	-
					pour l'habitation	
		74 Bâtim	ient à usage	mixte, principa	alement à usage	d'habitation
		☐ 76 Foye	sans soins	médicaux et/o	ມ assistance sod	siale
			ge, place de	parc en rappoi	t avec l'habitation	on
		[_] 79 Autre	construction	n en rapport av	ec l'habitation	
	Agriculture, sylviculture		truction agric	cole		
] 82 Cons	truction sylvi	cole		
		[_] 83 Améli	orations fon	cières		
	Industrie, artisanat,	[] 91 Fabri	que, usine, a	ıtelier		
	commerce, services,	[] 92 Halle.	dépôt, silo,	citerne		
	administration		dministratif,			
			ommercial, i			
		_		-	afá-restaurant c	afé-bar, tea-room, etc
				ents de courte		ale-bar, tea-room, etc
			_		s activités écon	
			CONSTRUCTION	i destinee a de	s activites econ	omques
Situat	tion					
22	Empriso de Revisario (d.)					
33.	Emprise de rouvrage (de	finie par le rayon autour de:	s coordonne	es E/N du proje	et):	
	∐ 5 m	[_] 10 m	[_] 25 m		[X] 50 m	
	∐ 100 m	[] 250 m	∐ 500 m		[_] 1000 m	
34.	L'ouvrage est également	situé sur une autre commu	ne :			
01.	E daviage est egalement	situe sur une aune commu	ie.			
35.	Dans un plan général d'a	ffootation (DCA)	IV)			
00.	Dans un plan partiel d'affe		[X] []			
	Dans un plan de quartier			Nom et/ou N	lo de la zone :	
36.	Secteur de protection des	S CALLY	[Y] Au [] ii	B (Si zonos S	oobor la susstiam	AIG 44CL
	•				ocher la question	N 115)
37.	A moins de 50 m d'une lig	ne ferroviaire ou jouxtant le	domaine fe	rroviaire		
		se ferroviaire selon art. 18m L t en cours, cocher la question		ord n'a pas été		
	de Maista esta a Sepuenda atente ancia	vana er Stanski kommendenski	n e (27) Hadanakan			
Bruit						
38,	[V] a) Los dográs do con	Shilité au basit (DOD) de	11			
30,		sibilité au bruit (DSB) ont dé				
	b) La construction, no	uvelle ou transformée, com	portant des	locaux d'habita	tion ou des loca	ux d'exploitation dans lesquels des personnes
	sejournent regulierem indiqué à la question î	ent pendant des périodes p vi° 14	rolongées, e	est située sur u	ne parcelle où le	e DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
		DSB du constructeur et le pre	avis du Servi	ce de l'environne	ement et de l'éner	aie (DGE-DIREVI)
				chekel ka Kanende.		
Eau p	otable, défense incendie					
40.	Alimentation en eau de bo	viccon :				
40.	Alimentation en eau de De	JISSUII ,		[] Réseau p	ublic	Alimentation privée
41.	Défense incendie extérieu	ire à partir d'une borne hydi	rante :	[] Existante		[_] Projetée
				Distance [m]	:	
Ramas	ssage des déchets					
42.	 a) Conteneurs ordures mé b) Différenciés 	enagéres		☐ Existant		
		le aux camions ramasseurs		[] Existant	∐ Projetė	
				L		

		•		,	•	
Suppr	ression des barrières architecturales					
43.	 ☐ La construction de locaux et installations accessibles besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 3 ☐ Transformation ou agrandissement de bâtiments exis 	36 et 37 RLATC)				laptée aux
Equip	pements, installations					
49.	☐ Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution ☐ Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, d			la commune)		
Déche	ets de chantier					
50.	Si la quantité de déchets de chantier attendue (maté faut s'attendre à la présence de polluants dangereux l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communa	k (p. ex. PCB, h				
Effica	acité énergétique et durabilité des bâtiments et constru	uctions				
55.	La demande est soumise aux exigences de l'exemp Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subvention			ective DRUIDE 9	9.1.3 du 25 mai 2022.	
D. SU	URFACES, VOLUME, COÛT					
		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
60.	Surface totale des parcelles [m²]					
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)					
62.	Surface bâtie [m²] (B)					
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)					
	dont consacrée au logement [m²]					
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)					
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)					
65.	Cube SIA [m³]					
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment					
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	250000	CFC 1 à 5	[CHF]		
E.BA	ATIMENT ET LOGEMENT					
75.	Description du projet (*)					
10.	Nb total de nouveaux bâtiments	Avec logen	ments		Sans logements	
	Nb total de bâtiments transformés	3			3	
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtir	ment pour chaqu	re bâtiment)			
F. PL	ACES DE STATIONNEMENT					
		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture					
81.	Couverts, garages extérieurs					
82.	Places non couvertes					
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la questio	n 401 a)				

Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)

84.

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP" Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]			
В1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond à une transfor	rmation, il est nécessaire de décrire l	a transformatior	n à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	☐Assainissement énergétique ☐Changement d'affectation ☐Installation solaire thermique	∐Assainissement système de chau ∏Agrandissement chauffé ∐Installation solaire photovoltaïque		☐Transformations / rénovations intérieures ☐Agrandissement non chauffé ☐Autres travaux de transformation
B2	N° de parcelle (*) :			
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.			
B4	Rue/lieu (*):			
B5	Dénomination du bâtiment :			
B6	Nombre d'entrées avec adresse :			
CARA	CTERISTIQUES DU BATIMENT			
В7	Catégorie de bâtiment (*) :			A Control of the Cont
	Classe:			
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :			
B9	Surface brute utile des planchers [m²]:			
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	Pour les	activités [m²] :	
B11	Cube SIA [m³]:			
B12 B13	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) Nombre total de logements après travaux (*):	x) :		
DIO.	No 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou pl	olus :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le n	nombre ou la taille des logements :		
CARA	CTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE	CHAUFFAGE		
Aide pc	our la saisie: l <u>ien</u>			
B15	Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffa	ige (*) :		
	Principal:			
	Secondaire:			
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :			
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de cha	auffage (*):		
	Pour générateur principal:			
	Pour générateur secondaire:			
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau ch	aude sanitaire (*) :		
	Principal:			
D47h	Secondaire:	/*\ .		
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'ea	au chaude sanitaire (*) ;		
	Pour générateur principal:			
B18	Pour générateur secondaire: La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (da	oto du permis de construire) :	[_] Oui]	1 Non
Amiai Pour t • faire des • dépo	ente dans les bâtiments transformés ou démolis (de tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er ja e établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut ausse diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (Foser le rapport de diagnostic amiante au format PDF sention : le rapport sous forme électronique doit être sig	lès le 1er mars 2011) anvier 1991 (date du permis de const si être dans certaines occasions de ty FACH) (<u>lien</u>) sur <u>la plateforme GDA</u> gné)	ruire) nous vous ype « utilisation ı	s prions de : normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste
• Joind	dre à la demande de permis de construire 2 exemplair	es papier du rapport de diagnostic ar	niante, ainsi que	e la version pdf.

 a) Façades, toiture Matériau, couleur : Mode de couverture, couleur : Type de fermeture :	i2 OEaux
Type de fermeture : Stores Volets b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m² 44 Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art.	i2 OEaux
b) [] Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m² 44. [] Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art.	i2 OEaux
44. [] Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art.	32 OEaux
	32 OEaux
45 a) Ascenseur, monte-charge: [] Electrique [] Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable: [] Electrique [] Hydraulique	
c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) 🗌 Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes	
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure	
☐ Parabole ☐ Câble téléréseau	
DADTIC ENERGIE	
PARTIE ENERGIE	
Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques) Isolation thermique M ME	
48. Qh (MJ/m².an) : Informations complémentaires :	
Qhli (MJ/m².an) : Informations complémentaires :	
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli	
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli	
Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-2a	D-3 et EN
VD-72	
Surface de référence énergétique SRE : Informations complémentaires :	
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation [] EN 6	
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées LI EN 7	
474. Halles gonflables	
Installations techniques du bâtiment	
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides [75 réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées	
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)	
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)	
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau	
chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC)	
- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible)	
- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m	
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou [] lourd	
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables	
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire	
463. Installation de ventilation [_] EN-VD-4	
464. Installation de réfrigération / humidification	
466. Installation de production d'électricité par combustible	
475. Résidences secondaires	
Divers	
470. Installation de chauffage en plein air	
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN	
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m² - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage	
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage [] EN 12 - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation [] EN 13	
·	
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) 477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application	
Précisez l'article :	

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la $\frac{\text{DIREN}}{77.15}$

L. 511	UATION DE L'OUVRAGE		Annexes
Enviro	nnement		
101.	Situation particulière Dans un plan cantonal d'affectation Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)		
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	∐ Oui	[X] Non
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Oui	[X] Non
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.		66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).		66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)	\Box	
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		
103.	Dans l'aire forestière		
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt		
105.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)		Annexe
	b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)		
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[X] Oui	∐ Non 43 - DN
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.		
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO)	∐ [X] ∐	
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le <u>formulaire 43 DN</u> pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.		
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.		
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) Lieux d'accident		
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)		
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage		
110.	Dans une région archéologique	\Box	
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)		
Préser	vation et promotion du parc locatif		
Démoli Les que	tion, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec stions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e	des log	gements loués existants lieu, même vacants
	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.		53
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.		53
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.		53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).		53 C
Recon	naissance de logement d'utilité publique		
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et	la promo	otion du parc locatif (LPPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)	\Box	54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)	\Box	54
	- Logements étudiants (LE)		54
	- Logements à loyers abordables (LLA)		54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Protec	tion des eaux	Ann	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	∐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestic	n des eaux météoriques (<i>surface de collecte supérieure à 50 m²</i>)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	Ц	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, ☐ Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux (usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	[X]	
M. INI	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	x occupant des travailleurs		
150.	 a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	Ц	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) L Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comm	erces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43

04.11.20	J25	Demande de permis de construire (P) - 24	3307		r ·
157.	Grands magasins, centres commerciau Surface consacrée à l'alimentation [m²] Surface de vente effective (sans les entre la linérieure à 2000 m² la 2000 à 5000 m² la Supérieure à 5000 m² (EIE) la Un plan de quartier a été établi car la la surface la la la commercial de la	:			43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâti	iment avec façade double peau			43
Métaux	c et machines				
158.	Métaux et machines [] Aciéries (EIE) [] Vieux mé	etaux (EIE) non ferreux (EIE)			43, 64
Bois				Anneyes	
159.	Bois et traitement du bois			Annexes	
109.	Panneaux d'agglomérés (EIE)	Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		43, 64	
Chimie					
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosa: ☐ Fabriques d'explosifs et de munition ☐ Transformation (> de 5000 m² ou 10'0	-		43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinair médicaments, de sérums et de vaccins	es, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de		43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc			43, 64	
Alimer	ntation				
163.	Produits alimentaires			43	
164.	Produits agro-alimentaires			43, 64	
Autres	matériaux				
165.	Arts graphiques			43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de la mai	ison et du logement		43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments mécan	iques et électroniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir			43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex. peinture	e, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	☐ Cimenteries (EIE) ☐ Verreries (pl	us de 30'000 t/an) (EIE)			
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES	OUVRAGES, STEP			
Terras	sements, dépôts d'excavation et déch	narges			
200.	Terrassements, excavations ou rembla couvrant une superficie de plus de 500	is impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou 0 m², mais inférieur à 50'000 m³	Ц		
207.	Le projet a des emprises (temporaires conduites, de plus de 1'000 mètres liné	et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les aires ?		Concept de	gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un appı ☐ De 50'000 à 500'000 m³ ☐ De plus				
202.	Décharges contrôlées pour matériaux i	nertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Installa	ations de collecte, de tri, de condition	nement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de trai	tement des c	léchets	
203.	Déchetteries ou postes de collecte des	déchets			
204.	Installations de traitement des déchets [] Inférieur ou égal à 1000 t/an [] Cap	pacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)				
206.	Construction ou modification de station d'épuration	s d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues		51	
Survei	llance des ouvrages de retenue				
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m³			
		Retenue au dessus du terrain naturel			
		Volume d'agu permanent m3 :			

O AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
			43
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43, 52
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	П	40, 02
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
055		f 1	52
255.	Fosses à purin		
256.	Fumières		52 43
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		43, 64
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros		45, 04
	Capacité jusqu'à 5000 t/an		
	[] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etabli	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home nor médicalisé - HNM)	ı	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labor	atoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimet	ières		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	Ц	43
Q. SF	PORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir		

☐ Stands de tir (cas général) ☐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [_] eau non chauffée	32
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²	32, EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²	32, EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille	ez, z.v vz vv, concept energenque
	[] eau non chauffée	
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²	EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²	EN-VD11, Concept énergétique
	eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	EN-VD11, Concept énergétique
Loisir	s, campings, dortoirs	
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	43
365.	Places de jeux	
Trafic	aérien / Véhicules à moteur	
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne	Annexe
401.		
	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	Annexe
401.		Annexe 43
402.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	43 64
402. 403.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules.	43 64 64
402. 403. 404.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels	43 64 64 43, 64
402. 403. 404. 405.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	43 64 64
402. 403. 404. 405.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	43 64 64 43, 64
402. 403. 404. 405.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	43 64 64 43, 64
402. 403. 404. 405.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle die, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)	43 64 64 43, 64 64
402. 403. 404. 405. Incended	y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle die, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)	43 64 64 43, 64 64 43, 64
402. 403. 404. 405. Incende 406.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle die, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	43 64 64 43, 64 64 43, 64
402. 403. 404. 405. Incende 406.	y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle die, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	43 64 64 43, 64 64 43, 64
402. 403. 404. 405. Incende 406. 408. 409. 410. 411.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères	43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
402. 403. 404. 405. Incende 406. 408. 409. 410. 411.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage) nement a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)	43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
402. 403. 404. 405. Incende 406. 408. 409. 410. 411.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle tie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage) nement a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle Modification d'installation existante	43 64 64 43, 64 64 43, 64 43, 64 43, 64 64
402. 403. 404. 405. Incende 406. 408. 409. 410. 411.	(y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage) nement a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle	43 64 64 43, 64 64 43, 64 43, 64 43, 64 64

Page 12 / 15

Subst	tances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)	Ц			
	☐ Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs	□)		Annexe	
	Boulev 1801 // (17)				
S. EC	QUIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	TUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implar	L] ntation)		Annexe	
G. Al	NNEXES				
	Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrépond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indic prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis s sur le site de l'office de la consommation.	cation des mesures	de	[X] [X] [X] [X] [X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans	andé	l é		
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par :	Comm. 2 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	[_] Maître de l'ouvrage Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie,		0 0	[X] [_]	
	ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de	2	0		
	séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	Ш	
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annu (art. 18m LCdF)	exe 2	0		
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, joint annexe (art. 18 LCdF)	e en 2	0		
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2 2 2 2 2 2	0 0 0 0 0		
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2 2 2 2	0 0 0		

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Propriétaire(s);

Prom. acquéreur(s):

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :
BR PLUS INGENIEURS SA Grande Rue 9 · CP 25 1337 Vallorbe www.br-plus.ch

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*): Raison sociale: COMMUNE D'ÉCLÉPENS

Prénom:

021 866 72 12

Adresse, N° (*):

Rue du Village

Tél.: E-mail:

admin@eclepens.ch

N° postal (*):

Localité (*):

ECLEPENS

Lieu, date et signature (*): Eclepeus, le 10. 11.25

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDF ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO du 21.11. 2025

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 22 M 25

au 21-12-25

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Varidel David

liwifer Collève

Tél. (*): 0218433062 081 866 42 18

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- · Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- · La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom : ECLEPENS, LA CO

ECLEPENS, LA COMMUNE RAISON SOCIALE :

Adresse:

Rue du Village, 24

Tél.: 0218667212

18667212 E-mail: admin@eclepens.ch

NPA: 1312 LOCALITE: ECLÉPENS

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom : VARIDEL, DA

VARIDEL, DAVID RAISON SOCIALE :

BR PLUS INGENIEURS SA

Adresse: Grand Rue, 9

Tél.: 0218433062

E-mail: david.varidel@br-plus.ch

NPA: 1337 LOCALITE: VALLORBE

		4 6 . E